



MAIRIE D'ORANGE – Service Population

04.90.51.41.22

Modalités d'obtention d'un passeport biométrique pour les personnes **MINEURES**

ATTENTION : à partir de 6 ans la prise d'empreintes est obligatoire donc la présence du mineur est INDISPENSABLE au moment du dépôt et du retrait.

Dépôt de demande de dossier et instruction : sur rendez-vous

Lundi et Mercredi : 8 H 00 - 11 H 15 et 13 H 30 – 16 H 00

Vendredi : 8 H 00 – 11 H 15

Retrait des passeports : sur rendez-vous

Lundi et Mercredi : 8 H 00 - 11 H 30 et 13 H 30 – 17 H 00

Vendredi : 8 H 00 – 11 H 30

Pièces à fournir :

PREMIERE DEMANDE

Vous ne possédez ni passeport ni carte nationale d'identité

Vous n'avez pas de passeport et vous possédez une [carte nationale d'identité sécurisée](#)

Vous n'avez pas de passeport et possédez une [carte nationale d'identité non sécurisée](#)

Pièces requises

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

[Un justificatif de domicile](#)

[Un justificatif de domicile](#)

[Un justificatif de domicile](#)

[Un justificatif de l'autorité parentale](#)

[Un justificatif de l'autorité parentale](#)

[Un justificatif de l'autorité parentale](#)

Un **justificatif d'état civil** du demandeur extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de moins de trois mois ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage

La **carte nationale d'identité sécurisée** dont le demandeur est déjà titulaire

La **carte nationale d'identité** dont le demandeur est déjà titulaire.

Un [justificatif de la nationalité](#) si le justificatif d'état civil ne suffit pas

RENOUVELLEMENT

Vous possédez déjà un [passeport sécurisé](#)

Vous possédez un passeport non sécurisé périmé depuis moins de deux ans et vous avez une [carte nationale d'identité sécurisée](#)

Vous possédez un passeport non sécurisé périmé depuis plus de deux ans et vous n'avez pas de [carte nationale d'identité sécurisée](#)

Pièces requises

Le formulaire de demande CERFA complété et signé

2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

[Un justificatif de domicile](#)

[Un justificatif de l'autorité parentale](#)

L'**ancien passeport sécurisé** dont le renouvellement est demandé

Le formulaire de demande CERFA complété et signé

2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

[Un justificatif de domicile](#)

[Un justificatif de l'autorité parentale](#)

La carte d'identité sécurisée ou le passeport non sécurisé

Le formulaire de demande CERFA complété et signé

2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

[Un justificatif de domicile](#)

[Un justificatif de l'autorité parentale](#)

Un **justificatif d'état civil** si le passeport est périmé depuis plus de 2 ans

L'**ancien passeport**

[Un justificatif de la nationalité](#) si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où le passeport est périmé depuis plus de 2 ans

DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL

Le passeport perdu ou volé est un [passeport biométrique](#) ou le passeport perdu ou volé était valide ou périmé depuis moins de deux ans

Vous pouvez présenter une [carte nationale d'identité sécurisée](#) ou une carte nationale d'identité non sécurisée valide ou périmée depuis moins de deux ans

Le passeport perdu ou volé était périmé depuis plus de deux ans et vous ne pouvez pas présenter de [carte nationale d'identité sécurisée](#)

Pièces requises

Déclaration de perte ou de vol

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

[Un justificatif de domicile](#)

[Un justificatif de l'autorité parentale](#)

Déclaration de perte ou de vol

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

[Un justificatif de domicile](#)

[Un justificatif de l'autorité parentale](#)

Un justificatif d'état civil du demandeur si le passeport est périmé depuis plus de 2 ans

Carte nationale d'identité

Déclaration de perte ou de vol

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

[Un justificatif de domicile](#)

[Un justificatif de l'autorité parentale](#)

→ [ici ?](#)

Un [justificatif de la nationalité](#) si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où le passeport est périmé depuis plus de 2 ans

→ [Informations pratiques pour les personnes mineures: où obtenir vos justificatifs ?](#)

- Délais d'obtention :

Les délais d'obtention sont variables en fonction du lieu géographique de la demande. Vous êtes avertis de sa disponibilité par courrier électronique ou postal, par SMS ou par téléphone.

- Mention d'un deuxième nom sur le passeport :

un enfant mineur peut utiliser le nom de ses deux parents accolés à condition que cette double filiation figure dans son acte de naissance.

- Remise du passeport :

Le passeport est remis au mineur accompagné de la personne exerçant l'autorité parentale au lieu de dépôt de la demande. Le mineur signe le passeport en présence de l'agent qui lui remet. L'ancien passeport peut être conservé lorsqu'il comporte un visa en cours de validité et ce pour la validité du visa.